



Numéro : 2025/ 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA VILLE DE CHAUMONT  
Conseil municipal du 06 mars 2025****OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Le six mars deux mille vingt cinq, à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le vingt huit février deux mille vingt cinq, se sont réunis, à la Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Le Maire.

**Monsieur Olivier CHANTIER, Conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.**

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 35

**PRESENTS : 22**

Christine GUILLEMY, Paul FOURNIE, Isabelle FENAUX- MILLOT, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Pierre ETIENNE, Thierry ALONSO, Jessica KACI, Sophie NOEL, Patrick VIARD, Didier COGNON, André Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Sylvie CORDIER, Laurence AÏDAN, Olivier CHANTIER, Marie-Christine MURGIDA, Karine COLOMBO, Lise COURTOIS, Alexandre PERNET, Catherine POUGET, JEAN MARIE JODER

**EXCUSES : 12**

Véronique NICKELS, Frédéric ROUSSEL, Christophe FISCHER, Michèle LEMAIRE, Catherine PAZDZIOR- VIGNERON, Olivier DORE, Arnaud LAMOTTE, Nabil CHAOUI, Morgane LENGRAND, Khalid BOUSABATA, Sylvain DEMAY, Alexis FRANZ

**ABSENT : 1**

SANDRINE LEDOUX

**PROCURATIONS : 9**

Véronique NICKELS pouvoir à Christine GUILLEMY, Frédéric ROUSSEL pouvoir à Didier COGNON, Michèle LEMAIRE pouvoir à Karine COLOMBO, Catherine PAZDZIOR- VIGNERON pouvoir à Patrick VIARD, Olivier DORE pouvoir à André Xavier RESLINGER, Arnaud LAMOTTE pouvoir à Thierry ALONSO, Nabil CHAOUI pouvoir à Isabelle FENAUX- MILLOT, Morgane LENGRAND pouvoir à Lise COURTOIS, Alexis FRANZ pouvoir à Jessica KACI,

**Rapporteur : Madame Christine GUILLEMY**

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal est appelé à débattre des orientations générales du budget de la Ville pour l'exercice 2025.

Cet exercice, fondamental à la fois sur le plan prévisionnel et stratégique, constitue un levier essentiel de l'action municipale et vise à garantir un développement équilibré, durable et ambitieux pour notre territoire, tout en répondant aux attentes des habitants et en assurant la viabilité financière de la commune.

**1. Un contexte général fragilisé et des enjeux financiers majeurs**

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique incertain marqué par :

- Une situation politique internationale, européenne et nationale confrontée aux crises, et en proie aux incertitudes, générant un climat anxiogène. Dans ce contexte, les doutes sont nombreux en matière d'échanges économiques et pèsent toujours fortement sur les coûts des matières premières et fluides.
- Une inflation encore élevée impactant les coûts d'investissement et de fonctionnement, nécessitant une vigilance accrue dans la gestion des ressources, notamment en matière de commande publique et d'optimisation des dépenses énergétiques.
- Des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des agents publics, qui, bien que légitimes, augmentent les charges de fonctionnement de la Ville, imposant une réévaluation des priorités budgétaires.
- Une incertitude persistante sur le montant des dotations communales, en raison d'une loi de finances promulguée tardivement, complexifiant l'élaboration budgétaire des collectivités et limitant la visibilité sur les ressources futures. A ce jour, nous n'avons aucune information sur le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), ni sur les Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSL) et autres fonds (par exemple, fonds vert, ...); ce qui engendrera inévitablement une décision modificative en cours d'année.
- Une obligation impérieuse d'optimiser les dépenses tout en maintenant un niveau élevé de services publics au bénéfice des habitants, avec une recherche constante d'efficacité et d'optimisation des moyens.
- Les villes moyennes, comme Chaumont, supportent des charges de centralité importantes, confirmées par les études de l'Association des Villes de France (rassemblant des Villes de 10 000 à 100 000 habitants). En tant que ville-centre de son Agglomération, Chaumont assure un rôle structurant avec des équipements culturels, sportifs et éducatifs largement utilisés par les communes environnantes, ce qui engendre des dépenses conséquentes que la seule fiscalité locale ne suffit pas toujours à compenser. Cette centralité induit une gestion rigoureuse des finances publiques et une réflexion approfondie sur le partage des coûts avec les autres collectivités bénéficiaires de ces équipements. En effet, la **Chambre Régionale des Comptes** a récemment souligné le rôle structurant de Chaumont dans la région Grand Est, mettant en avant plusieurs éléments clés : « *Chaumont fait partie des sept villes moyennes de la région Grand Est qui comptent plus d'équipements que les autres villes de la strate, davantage d'emplois que d'actifs résidents, et dont les échanges migratoires et économiques sont plus intenses qu'ailleurs.* ».

L'éloignement de Chaumont par rapport aux autres centres urbains majeurs accentue encore davantage son rôle de pôle de centralité. Il est donc essentiel de préserver et de renforcer nos capacités d'investissement afin de garantir l'attractivité du territoire et la qualité de vie de ses habitants, en poursuivant une stratégie ambitieuse en matière de développement économique et commercial, d'innovation et de rayonnement culturel.

Cette réalité budgétaire impose des choix équilibrés pour préserver nos marges de manœuvre.

## 2. Orientations budgétaires pour 2025 : une stratégie équilibrée et ambitieuse

Face à ces défis, je vous propose d'adopter les choix stratégiques suivants visant à :

- **Modérer la fiscalité locale**, afin de préserver le pouvoir d'achat des Chaumontais tout en assurant un financement pérenne des services publics, grâce à une meilleure optimisation des ressources et à une dynamique d'attractivité à renforcer. La Ville de Chaumont dispose d'un potentiel fiscal faible (828.66€/habitant) par rapport à la strate (1258.92€/habitant) couplé à un revenu moyen des chaumontais inférieur (13 679.30€) comparé au revenu moyen des habitants de la strate (17 163.11€ / habitant). Dans ces conditions, même si nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition depuis 16 ans, je vous proposerai, cette année encore, de ne pas les augmenter. La fiscalité pèse sur les ménages (pression fiscale de 1.70) tout en rapportant moins à la ville que dans des communes de la même strate (produit des impositions directes par habitant de 668 € en 2023 comparé à 777 € pour la moyenne de la strate), soit environ 2.5M€ de produit de moins au regard de notre population. Par ailleurs, en application de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé, je vous rappelle que les bases augmenteront cette année, au niveau national, de 1.7 %.

- **Améliorer constamment le service rendu à nos habitants, notamment par l'optimisation de la gestion de nos services municipaux**, en renforçant leur efficacité et leur proximité avec les usagers, entre autres par l'amélioration des processus internes et le déploiement d'outils numériques.
- **Maintenir une capacité d'investissement ambitieuse**, garantissant la modernisation de la ville et la réponse aux besoins des citoyens, notamment en matière de logement, de mobilités et de santé.

**Moderniser nos équipements et infrastructures**, en poursuivant une politique volontariste d'investissement et d'entretien du patrimoine, en mettant l'accent sur la transition écologique et la digitalisation des services.

Chaumont, avec des investissements soutenus en 2023 (299 € par habitant) et 2024 (487 € par habitant), continue d'affirmer son engagement en faveur du développement des infrastructures et du cadre de vie.

Ainsi, l'îlot Michelet continuera sa réhabilitation et devrait héberger ses premiers Locataires dès l'été.

De son côté, le nouveau groupe scolaire au cœur du quartier de la Rochotte accueillera ses premiers élèves pour la rentrée de septembre.

2025 verra le lancement du Programme Pluriannuel d'Investissement « sports », qui s'établit sur 10 ans, avec les premiers travaux et notamment la réfection totale de l'éclairage du terrain synthétique du stade Flamion, la création d'un pôle multisports au Haut-du-Val comprenant un nouveau boulodrome et l'installation de trois clubs sportifs (boxe, taekwondo et de triathlon) sur le site, la réhabilitation de la toiture des courts couverts du site Maurice Aubry et la création de deux nouveaux courts extérieurs.

Le développement de la vie étudiante sera toujours au cœur des préoccupations avec de nouveaux projets au sein du Pôle Emilie du Châtelet comme la création d'un amphithéâtre connecté DEFFINOV, en partenariat avec l'Agglomération de Chaumont.

- **Aménager l'espace public de manière durable et vertueuse**, en intégrant des critères de proximité et d'accessibilité, en visant également le développement de la biodiversité et une attention particulière portée à nos espaces verts.  
2025 sera également l'année de l'amplification des actions « One Health » avec la concrétisation de premiers projets proposés au sein du Comité Consultatif des Transitions, et également la mise en œuvre des actions actées en 2024 (adhésion au réseau Villes-Santé, CITIQUE, partenariat avec la Ligue de Protections des Oiseaux, et l'Office Français de la Biodiversité, et engagement de l'Atlas de la Biodiversité Communale...).
- **Développer l'attractivité de la ville** en poursuivant les efforts, déjà entrepris, de préservation du patrimoine ou encore de soutien des commerces et du tissu économique local. Chaumont mettra tout en œuvre pour conserver ses labels actuels (Ville Active et Sportive, Ville 100% EAC, ...) tout en confirmant sa candidature pour le prestigieux label Ville d'Art et d'Histoire.

Enfin, en 2025, Chaumont accueillera la biennale du graphisme, au Signe et dans toute la cité. Ce rendez-vous internationalement reconnu, est devenu un incontournable pour les professionnels et les étudiants mais également pour les passionnés et amateurs du design graphique.

Sans oublier que, durant toute l'année, les saisons culturelles de la ville de Chaumont et la programmation du Nouveau Relax rythmeront notre quotidien.

En 2025, je vous propose de poursuivre une **politique financière responsable**, combinant **prudence budgétaire et volontarisme économique**.

Le budget primitif soumis au vote le 27 mars 2025 s'inscrit pleinement dans ces orientations et contribuera à dynamiser l'économie locale, développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie des habitants.

À cette délibération, est annexé le **rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2025**, détaillant les projets et le contexte budgétaire.

Ce document s'inscrit également dans une logique de coopération avec nos partenaires institutionnels (Europe, État, Région Grand Est, Département de la Haute-Marne, Agglomération de Chaumont, ...) afin d'assurer une cohérence d'action et un financement optimal des politiques publiques locales.

Vu l'avis de la commission « **Ressources, Administration, Finances** » en date du 19 février 2025,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Je vous propose :

- D'entériner la tenue du débat ainsi que l'existence du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2025.

Pour extrait conforme,



Christine GUILLEMY

Christine GUILLEMY  
2025.03.12 12:03:06 +0100  
Ref:8316226-12482511-1-D  
Signature numérique  
la Maire

***Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.***